



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Medecine scolaire

Question écrite n° 2234

#### Texte de la question

M Bernard Bosson, particulièrement inquiet devant le non-remplacement d'un medecin scolaire d'Annecy parti a la retraite, demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports si, dans le cadre de la politique mise en oeuvre par le Gouvernement en faveur de l'education nationale, la diminution inquietante du nombre de medecins scolaires n'est pas en contradiction avec les intentions formulees dans ce domaine. Pour le seul departement de la Haute-Savoie, sur dix postes de medecins scolaires, deux ont ete supprimes. Aussi il lui demande quelle action il entend mettre en oeuvre pour pallier les deficiences de l'Etat dans ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports n'a pas la maitrise des moyens en medecins affectes au service de sante scolaire. Conformement a la repartition des competences gouvernementales arretees lors du transfert de ce service au ministere de l'education nationale, ces personnels demeurent geres par le ministere charge de la sante. Ce departement ministeriel est donc competent pour examiner le probleme de fond souleve par la diminution des effectifs mis a la disposition de la sante scolaire ces dernieres annees. Pour sa part, le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a fait valoir les besoins du service, mais il appartient au ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale de decider, en fonction de ses objectifs de sante, des suites qu'il est en mesure de donner aux demandes qui lui ont ete faites. Il resulte de l'etude de la situation respective des departements que la Haute-Savoie ne figure pas au nombre des departements les plus deficiitaires. Seuls ces derniers ont pu beneficier d'une affectation prioritaire des quelques medecins contractuels recrutes au titre de l'annee scolaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bosson Bernard](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2234

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 1988, page 2499